

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

### GRENADE

#### Déclaration de S.E. M. Denis G. Antoine Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies

Permettez-moi de vous transmettre les salutations du Premier Ministre, du gouvernement et du peuple de la Grenade ainsi que du Ministre du commerce.

Monsieur le Président c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette éminente assemblée. Cette troisième Conférence ministérielle est très importante pour la Grenade et les autres pays en développement de la Communauté des Caraïbes. Le résultat de nos travaux influera sur le système commercial pendant la majeure partie du siècle à venir.

Les décisions que nous prendrons auront une incidence sur la vie de millions de personnes et, par conséquent, nos délibérations doivent accorder la priorité au bien-être de nos citoyens, avec une attention particulière pour les petites nations insulaires pauvres et impuissantes.

À l'aube de cette nouvelle ère du commerce mondial, nous voyons se dessiner dans l'économie internationale des tendances qui ne sont pas forcément rassurantes pour les petites économies de notre région. Nous sommes des petits pays, à l'économie ouverte et extrêmement vulnérable, terriblement exposés aux tendances de la mondialisation et de libéralisation des échanges.

Nous n'allons pas contester chaque argument économique concernant les avantages de la mondialisation et du libre-échange. Il faut toutefois faire preuve de prudence en instituant les sauvegardes nécessaires pour protéger les petites économies insulaires comme la Grenade contre des mesures qui pourraient leur être préjudiciables. Les pays développés doivent aussi montrer leur volonté politique d'aider les pays moins avancés à établir l'infrastructure nécessaire pour accroître leur capacité de tirer parti du processus de libéralisation.

Nous devons rester conscient du fait que les forces puissantes qui sont le moteur du changement ne sont peut-être pas vraiment sensibles aux problèmes propres à notre région et aux petits États en général.

La décision rendue par l'OMC au sujet du régime de l'Union européenne applicable aux importations de bananes est toujours une source de préoccupation majeure pour nos agriculteurs. Comment pouvons-nous convaincre notre peuple que l'OMC leur apportera des avantages? Les Îles du Vent contribuent seulement pour 3 pour cent aux exportations totales de bananes vers l'Union européenne, mais nous risquons fort de tout perdre dans cette affaire. Les conséquences pour les petites économies des Caraïbes orientales seront catastrophiques.

Nous craignons que le développement et l'éradication de la pauvreté - cessons de nous leurrer avec des mots - ne fassent plus partie des priorités réelles de la communauté internationale. La Convention de Lomé jadis saluée comme un modèle de relations entre pays développés et pays en

développement s'est rapidement transformée en un accord davantage axé sur les intérêts des partenaires développés.

Le fait que la mise en œuvre des accords existants a mis en évidence de graves déséquilibres préjudiciables aux intérêts et contraires aux attentes des pays en développement signifie qu'il faut agir pour redresser ces déséquilibres.

Malgré les progrès de la libéralisation tarifaire, les exportations de produits agricoles des pays en développement continuent de se heurter à des obstacles, tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, qui entravent l'accès aux marchés.

Je souhaite m'arrêter sur la question du traitement spécial et différencié. J'estime que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié qui figurent dans l'Accord sur l'agriculture n'ont pas permis de tenir compte de manière adéquate de la situation particulière des pays en développement en ce qui concerne l'agriculture.

Mon gouvernement pense par ailleurs que des secteurs tels que les télécommunications, les activités financières offshore et les services professionnels offrent des perspectives prometteuses pour le développement de notre nation. À ce propos, nous soutenons l'appel lancé pour que dans le cadre de l'AGCS une attention particulière soit accordée aux besoins des petits pays en développement vulnérables.

Le renforcement et l'amélioration de la coopération technique liée au commerce, en vue de consolider et d'étoffer notre capacité institutionnelle, doivent être un élément-clé si l'on veut faire de la dimension développement du commerce mondial une réalité.

Il faut faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique et social et ce afin d'éviter qu'ils ne soient totalement marginalisés.

Je vous remercie infiniment de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole à cette Conférence.

---